



**PRÉFET  
DE LA CORSE-  
DU-SUD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **Installation classée pour la protection de l'environnement**

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de roche massive de granit et des installations de concassage et criblage sur le territoire de la commune de FOZZANO, lieu-dit « Trapinellu » et la création d'une piste d'accès située, pour partie, sur le territoire de la commune de LORETO- DI- TALLANO, présentée par monsieur Roch LEANDRI , Président de la S.A.S. CORSE PREFA.

Par arrêté préfectoral n° 2A-2020-09-17-003 du 17 septembre 2020,

une enquête publique sur le projet susvisé, est prescrite, 16 octobre 2020 à 13h00 au 16 novembre 2020 à 17h00 sur les communes de FOZZANO et de LORETO- DI- TALLANO.

Cette enquête publique tient lieu de consultation du public sur des demandes de dérogations à la protection des espèces.

A l'issue de la procédure, la décision d'autorisation d'exploiter ou la décision de refus de cette demande est prise par arrêté du préfet de la Corse du Sud.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative aux dérogations à la protection des espèces est le préfet de la Corse du Sud.

Madame Marie- Livia LEONI, consultante indépendante, est désignée par le président du tribunal administratif de Bastia en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique comprenant notamment l'étude d'impact et son résumé non technique est consultable directement sur <https://www.registre-dematerialise.fr/1922> ou par lien sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : [www.corse-du-sud.gouv.fr](http://www.corse-du-sud.gouv.fr), dans l'onglet *Publications*, rubrique *Enquêtes publiques* .

Le public pourra formuler ses observations et ses propositions écrites, sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1922> et par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique-1922@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1922@registre-dematerialise.fr)

Le public pourra également consulter le dossier et consigner, en mairies de FOZZANO ou de LORETO- DI- TALLANO, aux jours et heures habituels d'ouverture, ses observations et propositions sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Le public se rendant en mairie devra respecter les gestes barrières, les mesures de distanciation physique et le port du masque.

Un poste informatique est tenu à la disposition du public à la sous-préfecture de Sartène, Boulevard Jacques Nicolaï, sur rendez-vous (04 95 11 12 63 ou [sp-sartene@corse-du-sud.gouv.fr](mailto:sp-sartene@corse-du-sud.gouv.fr)).

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent aussi être adressées par voie postale en mairies de Fozzano (20143 FOZZANO) et de Loreto di Tallano (20165 LORETO-DI-TALLANO) à **l'attention du commissaire enquêteur**, en vue d'être annexées aux registres d'enquêtes tenus en ces mairies.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux jours et heures ci-après :

Mairie de FOZZANO :

Le lundi 26 octobre 14h00 à 17h00

Le lundi 16 novembre 14h00 à 17h00

Mairie de LORETO- DI- TALLANO :

Le vendredi 16 octobre de 13h00 à 16h00

Le jeudi 5 novembre de 13h00 à 16h00

**Lors des permanences du commissaire enquêteur, le public devra respecter les gestes barrières, les mesures de distanciation physique et le port du masque.**

Des compléments d'information peuvent également être demandés auprès de la société CORSE PREFA : Monsieur Roch LEANDRI, Zone Industrielle de Tralavettu 20110 PROPRIANO (tél :04.95.76.39.47).

Le rayon d'affichage étant de trois kilomètres, les communes d'ALTAGENE, d'ARBELLARA, d'OLMICCIA, de SAINTE LUCIE DE TALLANO, de SANTA MARIA FIGANIELLA et de ZOZA sont concernées par le périmètre de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Fozzano et de Loreto- di- Tallano, à la préfecture de la Corse-du-Sud, *direction des politiques publiques et des collectivités locales, bureau de l'environnement et de l'aménagement* et sur le site internet de la préfecture : [www.corse-du-sud.gouv.fr](http://www.corse-du-sud.gouv.fr) dans l'onglet *Publications*, rubrique *Enquêtes publiques*, à réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A Ajaccio, le **17 SEP. 2020**  
Pour le préfet, et par délégation  
Le directeur de cabinet

Guillaume LERICOLAIS

